

MAIRIE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

**ARRETE MUNICIPAL AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A LA DIAT DANS LE CADRE
DE L'ORGANISATION DE L'ANIMATION EQUESTRE « EQUUS CARTUSIA » LES 8 ET 9 AOUT 2026**

N° G 55/2026

Le Maire de la Commune de SAINT-PIERRE DE CHARTREUSE,
Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'organisation de l'animation équestre « *Equus Cartusia* » sur le territoire de la Commune de SAINT-PIERRE DE CHARTREUSE les 8 et 9 août 2026 ;

A R R E T E**Article 1 :**

L'association « Perspective Cavalière », représentée par Mme Jeanne GERONDEAU, est autorisée à occuper la base de loisirs de La Diat les **samedi 8 et dimanche 9 août 2026**, afin d'organiser la manifestation équestre « *Equus Cartusia* ».

Article 2 :

La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour les journées des **8 et 9 août 2026**.

Article 3 :

Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Municipalité fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 :

La circulation et le stationnement des véhicules, à l'exception des riverains, des véhicules de secours et des véhicules de l'organisation, sont interdits sur le chemin de la piscine **du samedi 8 août 2026 à 9h au dimanche 9 août 2026 à 18h**.

Article 5 :

Trois places PMR sont mises en place sur le parking de la piscine municipale **du samedi 8 août 2026 à 9h au dimanche 9 août 2026 à 18h**. La signalétique sera mise en place par les services communaux.

Article 6 :

Monsieur le Commandant du Poste de Gendarmerie de Saint-Laurent du Pont et Madame la secrétaire de Mairie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché aux endroits habituels.

Fait à Saint-Pierre de Chartreuse,
Le 4 août 2026

Le Maire,
Stéphane GUSMEROLI

